



Mesures d'aménagement non spatialisables
 (relatives à l'ensemble du territoire)
 AO-07, AO-08
 AC-01, AC-02
 GA-01, GA-02

Limite communale
 Bâtiments

Mobilité
 Autoroute
 Voie de transit
 Voie de liaison
 Réseau ferroviaire

Réseau hydrographique
 Cours d'eau de catégorie 1
 Cours d'eau de catégorie 2
 Cours d'eau de catégorie 3

Mesures d'aménagement à caractère normatif
 Mesure AN-01 : périmètre pour lequel une modification de plan de secteur est proposée
 Mesure AN-01 (voir annexe) : proposition pour une éventuelle révision du plan de secteur
 Mesure AN-02 : RUE pour la mise en oeuvre d'une ZACC

Affectations proposées

Aires urbanisables
 Aire d'habitat de centre ville
 Aire d'habitat urbain
 Aire d'habitat périphérique
 Aire d'espaces verts en milieu urbain
 Aire d'activité économique industrielle
 Aire d'activité économique mixte
 Aire d'équipements collectifs

Aires non-urbanisables
 Aire de parc
 Aire d'espaces verts
 Aire naturelle
 Plan d'eau

Mesures d'aménagement à caractère opérationnel
 Périmètre des zones-levers (mesures AO-01, AO-02, AO-03, AO-04, AO-05 et AO-06)

Mesures connexes à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme
 Mesure AC-01/01 : poche de stationnement pour le couvrigement à proximité des grands axes
 Mesure AC-01/05 : nœud de transfert modal
 Mesure AC-01/06 : effet de portes ou effet de seuil
 Mesure AC-01/07 : sécurisation ou aménagement de carrefour à problèmes

N

1:10.000

0 200 400 600 800 1.000
Mètres

Système de coordonnées : Lambert Belge 72

Données sources :
 Cartes ASE-01 à ASE-16 (JNC AWP, 2009)

Fond de plan :
 Carte IGN 1/10.000 - série classique (IGN)
 Bâtiment issu du cadastre numérisé - 2009 (Administration communale de Mouscron)
 Réseau de voies issues du PICC (SPW-DGD4)

MAITRE DE L'OUVRAGE Ville de Mouscron
 Grand'Place, 1
 B-7700 MOUSCRON

AUTEUR DE PROJET JNC Agence Wallonne du Paysage
 Département de J.N.C. International s.a.
 Rue Fosse au Sable, 29 bte 001
 B-1420 BRAINE-L'ALLEUD
 Tél: 067/64.95.00 - Fax 067/63.98.00.
 awp@jnc.be

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL
PHASE II : Options et mesures d'aménagement

Mesures d'aménagement

Vu et adopté provisoirement par le Conseil communal en séance du 22 juin 2015 par ordonnance

Le Directeur général _____ Le Bourgmestre _____
 Le Collège communal certifie que le présent document a été déposé à l'examen du public du 17 septembre au 16 octobre 2015 par le Collège

Le Directeur général _____ Le Bourgmestre _____
 Vu et adopté définitivement par le Conseil communal en séance du _____ par ordonnance

Le Directeur général _____ Le Bourgmestre _____

MODIFICATIONS DATE DE CONSTITUTION : **Septembre 2010**

Février 2011 : modifications suite aux remarques du Collège et de la CCATM
 Septembre 2011 : modifications suite aux remarques du Comité d'accompagnement
 Novembre 2014 : mise à jour
 Juin 2015 : modifications suite aux remarques du dernier Comité d'accompagnement
 Mars 2016 : modifications suite à l'enquête publique et aux avis des instances consultées

ECHELLE 1 / 10.000	DOSSIER N° 08097	Dessiné par : BR Visé par : PHP Approuvé par : PHP	CARTE n° PRI-20
------------------------------	----------------------------	--	------------------------